

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 août 2022, les règlements suivants :

N° 1293-2022 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme 819-2014 afin de créer une affectation commercialo-industrielle et réviser l'organisation spatiale des quartiers Rimouski-Est et Sainte-Agnès

N° 1300-2022 Règlement résiduel numéro 1 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'ajuster les usages autorisés et le découpage de certaines zones à l'est de la montée Industrielle-et-Commerciale

Les règlements ci-avant mentionnés ont été approuvés par la MRC de Rimouski-Neigette le 14 septembre 2022 et les certificats de conformité ont été délivrés le 15 septembre 2022.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité. Ils sont réputés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette et aux dispositions du document complémentaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 21^E JOUR DE SEPTEMBRE 2022



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat